



# Charte des parents correspondants

## La Mission du parent correspondant

- Adhérer au projet éducatif de l'école et accepter d'en être le porte-parole au sein d'une classe.
- Représenter l'ensemble des parents de la classe et être le relais avec les responsables de l'APEL-Maria Mater pour assurer l'interface entre les familles d'une part et la direction et les enseignants de l'école d'autre part.
- Contribuer à créer un climat de confiance entre toutes les familles et toute la communauté éducative, dans l'intérêt de chaque élève.
- Accueillir et soutenir les nouveaux parents ou les plus isolés.
- Recueillir les demandes et les souhaits des familles qu'il transmet directement à l'APEL. A cet effet il se fera connaître des autres parents de la classe en début d'année, et développera un réseau de connaissances constructif.

## Je m'engage pour toute l'année scolaire à:

- Agir en concertation avec l'APEL Maria Mater
- Informer les parents de mes actions. Pour ce faire j'utiliserai et gérerai la liste des mails des parents de la classe et je respecterai la charte de communication.
- Apporter à l'enseignant mon soutien moral et pratique.
- M'accorder avec l'enseignant sur les modalités de la collaboration.
- Participer à l'organisation des événements de l'école.
- Susciter les bonnes volontés pour aider lors de ces événements.
- Ne pas informer mon enfant des soucis des élèves de sa classe ni l'utiliser comme source d'information (ses sources sont les autres parents et les enseignants)

## Je m'efforcerai:

- D'avoir le sens des responsabilités et de l'engagement.
- De faire preuve de discernement et respecter toute confidentialité.
- D'être disponible, dynamique et créatif.
- D'être à l'écoute de tous, ouvert au dialogue et d'avoir le souci de communiquer.
- D'être accueillant(e), patient(e), respectueux(se).
- De m'intéresser à la vie de l'établissement et d'adhérer à son projet éducatif.
- De respecter la charte de communication

## J'éviterai:

- De voir la classe à travers mon propre enfant.
- De colporter des rumeurs.
- De défendre les intérêts personnels d'un enfant ou d'un ensemble d'enfants ou de familles.
- De mettre en cause un ou plusieurs individus (en particulier du corps enseignant).
- D'avoir une attitude systématiquement critique.
- De cristalliser les revendications des parents.
- D'entrer en conflit.

## La charte de communication:

- Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les parents correspondants ont besoin, pour communiquer plus efficacement, des adresses e-mails des parents de leur classe. Pour ce faire, ils récupèrent les adresses auprès des parents au début de l'année.
- Le parent correspondant s'engage à n'utiliser ces e-mails d'une quelconque manière directe ou indirecte que dans l'intérêt général de la classe. Il ne pourra jamais en faire usage dans un intérêt personnel, particulier, commercial ou partisan.
- Pour toute diffusion à destination de la classe dans son ensemble, le parent correspondant peut utiliser les adresses e-mails, sous réserve de respecter la charte, mais doit systématiquement mettre en copie le bureau de l'APEL Maria Mater ([apel@ecolemariamater.fr](mailto:apel@ecolemariamater.fr)).

Date et signature :